



COMMUNE DE
GARLAN

Affiché le

PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept du mois d'octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué par Monsieur Joseph IRRIEN, s'est réuni de manière extraordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joseph IRRIEN, Maire.

Présents : Joseph IRRIEN, Sophie LASCAULT, Christine TROADEC, Carine PUIL, Virginie BOYENVAL, Alexandre DISEZ, Thomas GOURVIL, Lionel LE GALL, Martine LOUEDEC, Mohamed MALOU, Jean-Paul SALIOU, Laetitia CHOQUER

Absents, Excusés : Laetitia CHOQUER a donné procuration à Jean-Paul SALIOU, Daniel LANGLADE a donné procuration à Alfred KERVEADOU.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Carine PUIL est désignée pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2023
2. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
3. Lotissement de Coat Raden – Vente du lot 6
4. Création d'un poste (Parcours Emploi Compétence)
5. APE : demande de subvention – classe de neige
6. Budget Commerce : décision modificative
7. Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2023

Approuvé à l'unanimité.



2- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

- D2023-01 Suppression de la régie autocollant, verres, T-shirt
- D2023-02 Budget Commune virements de crédits
- D2023-03 Budget Lotissement virements de crédits
- D2023-04 Budget Commune virements de crédits

3- Lotissement de Coat Raden – vente du lot 6

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la mise en vente de 9 lots au lotissement de Coat Raden.

Vu la délibération n° D2023-010 du 15 mars 2023 concernant la mise en vente de 9 lots issus de la parcelle cadastrée C n°1080 située dans le lotissement de Coat Raden et fixant le prix de vente à 39 euros TTC le mètre carré viabilisé,

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** la vente du lot 6, d'une surface de 772 m² à M. et Mme FOURNIS Laurent et Christelle
- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer la promesse de vente et tous les actes liés à la vente de ce lot.

4- Création d'un emploi dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La commune de Garlan souhaite y recourir en conciliant ses besoins au sein des Services Techniques avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un CUI – CAE pourrait être recruté au sein de la commune de Garlan pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques à raison de 35 heures par semaine.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, décident,

- **d'adopter** la proposition de Monsieur le Maire,
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants.

5- APE : demande de subvention pour la classe de neige 2024

Le maire fait part d'une demande de subvention émanant de l'association des parents d'élèves pour l'organisation d'un séjour de classe de neige en mars 2024.

Le coût par enfant s'élève à 618 euros.

La demande de subvention municipale s'élève à 100 € par enfant (39 enfants sont concernés).

Ce montant sera versé à l'issue de la classe de neige au vu de la liste nominative des enfants ayant effectivement participé à ce séjour.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'allouer la somme de 3900 euros à l'APE au titre de la participation à l'organisation de la classe de neige 2024,
- **Dit** que les crédits seront à inscrire au budget 2024.

Mme LASCAULT souhaite que les membres de l'APE soient informés du caractère exceptionnel du montant de la subvention.

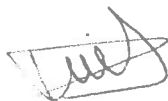
6- Décision modificative n° 2 – Budget Commerce

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires, sur le budget Commerce de l'exercice 2023 :

Crédits ouverts						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	F	66	66111		Intérêts réglés à l'échéances	900 €
R	F	75	752		Revenus des immeubles	900 €
D	I	16	1641	OPFI	Emprunt	3700 €
R	I	13	1313	11	Subventions	3700 €

Monsieur le Maire lève la séance à 19h.

Carine PUIL
Secrétaire de séance



Joseph IRRIEN
Maire de GARLAN

